

Cour d'appel
fédérale



Federal Court
of Appeal

Date : 20101012

Dossier : A-38-10

Référence : 2010 CAF 263

**CORAM : LE JUGE EN CHEF BLAIS
LA JUGE TRUDEL
LE JUGE MAINVILLE**

ENTRE :

MITSUBISHI MOTORS NORTH AMERICA INC.

Appellant

and

VENTES DE VÉHICULES MITSUBISHI DU CANADA INC.

and

MITSUBISHI MOTORS CORPORATION

and

NANCY BOUCHARD

Respondent

Audience tenue à Montréal (Québec), le 12 octobre 2010.

Jugement rendu à l'audience à Montréal (Québec), le 12 octobre 2010.

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR :

LA JUGE TRUDEL

Cour d'appel
fédérale



Federal Court
of Appeal

Date : 20101012

Dossier : A-38-10

Référence : 2010 CAF 263

**CORAM : LE JUGE EN CHEF BLAIS
LA JUGE TRUDEL
LE JUGE MAINVILLE**

ENTRE :

MINUBISHI MOTORS NORTH AMERICA INC.

Appellant

and

**VENTES DE VÉHICULES MINUBISHI DU CANADA INC.
and
MINUBISHI MOTORS CORPORATION
and
NANCY BOUCHARD**

Respondent

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR
(Prononcés à l'audience à Montréal (Québec), le 12 octobre 2010)

LA JUGE TRUDEL

[1] Bien que nous ne puissions entériner l'ensemble des motifs du premier juge, nous sommes tous d'avis qu'il pouvait conclure comme il l'a fait quant à la compétence de la Cour fédérale à l'endroit de l'appelante Mitsubishi Motors North America Inc.

[2] En conséquence, l'appel sera rejeté avec dépens.

« Johanne Trudel »

j.c.a.

COUR D'APPEL FÉDÉRALE
AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : A-38-10

INTITULÉ : Mitsubishi Motors North America
Inc. v. Ventes de véhicules Mitsubishi
du Canada Inc., Mitsubishi Motors
Corporation and Nancy Bouchard

LIEU DE L'AUDIENCE : Montréal (Québec)

DATE DE L'AUDIENCE : le 12 octobre 2010

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR : LE JUGE EN CHEF BLAIS
LA JUGE TRUDEL
LE JUGE MAINVILLE

PRONONCÉS À L'AUDIENCE : LA JUGE TRUDEL

COMPARUTIONS :

Éric Vallières
Sidney Elbaz

James R. Nazem

POUR L'APPELANTE

POUR L'INTIMÉE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

McMillan, S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Montréal (Québec)

Nazem, Lévy-Soussan, Lauzon, Ratelle
Montréal (Québec)

POUR L'APPELANTE

POUR L'INTIMÉE